

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le jeudi 20 juin 2024 à 8 h 15, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac

M. François Chevalier, directeur général

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : Mme Hélène Piuze, directrice générale adjointe et M<sup>e</sup> Angèle Tousignant, greffière.

## 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. N° 2024-631 : Il est proposé par le conseiller Sébastien Côté appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### ADOPTÉE

## 2 COLLECTIF 08 : AUTORISATION POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Après explication par la mairesse et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

ATTENDU QUE le Collectif 08 a déposé au printemps 2024 une demande d'utilisation de la presqu'île du lac Osisko afin d'y tenir un projet de scène extérieure estivale et d'offrir une programmation musicale pour la Guinguette;

ATTENDU QUE la Guinguette a été autorisée le 13 mai 2024 par la résolution N° 2024-428;

ATTENDU QUE les organisateurs ont également adressé une demande pour tenir une soirée d'animation dans le cadre de la Fête nationale le dimanche 23 juin;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé selon les mêmes balises que les autres activités prévues à la Guinguette;

ATTENDU QUE le projet aura pour effet d'animer le milieu et s'adresse à une clientèle diversifiée;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2024-632 : Il est proposé par le conseiller Sébastien Côté  
appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle  
et unanimement résolu  
que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda autorise la tenue d'une activité organisée par le Collectif 08 dans le cadre de la **Fête nationale sur le site de « La Guinguette chez Edmund »**, sur le terrain de la presqu'île du lac Osisko le dimanche 23 juin 2024.

Qu'à cette occasion, la Ville autorise la vente de boissons alcoolisées et la tenue de prestations musicales sur le site des activités entre 16 h et 23 h dans la mesure où les organisateurs détiennent les permis nécessaires par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

**ADOPTÉE**

### **3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés. N° 2024-633 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon  
appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle  
et unanimement résolu  
que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

MAIRESSE

---

GREFFIÈRE